

ANNEXE

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL

(en application de l'article 3 de la Décision Ministérielle du 11 janvier 2021
fixant des mesures exceptionnelles jusqu'au 27 janvier 2021)

Je soussigné(e),
Fonction :
Entreprise :
certifie que les déplacements de la personne ci-après, entre son lieu de résidence et son lieu d'activité professionnelle, ne peuvent être différés ou sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant bénéficier de la mise en place du travail à distance, y compris du télétravail (article 10 de la loi n° 1.488 du 11 mai 2020 interdisant les licenciements abusifs, rendant le télétravail obligatoire sur les postes le permettant et portant d'autres mesures pour faire face à l'épidémie de COVID-19).

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse du lieu de résidence :

Nature de l'activité professionnelle :

Lieu d'exercice de l'activité professionnelle :

Trajet de déplacement :

Moyen de déplacement :

(Nom et cachet de l'employeur)

Fait à Monaco, le